

LE PARC NATUREL REGIONAL
DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE
ET LE CHEVAL

INTRODUCTION

I. LES PRINCIPES.

- 1°) Le cheval en tant qu'appoint économique de l'agriculture et de l'artisanat locaux.
- 2°) L'équitation en tant que sport et loisir naturels.
- 3°) Le cavalier en tant que facteur écologique.

II. LES POINTS D'APPLICATION.

- 1°) Une politique d'accueil des chevaux et des cavaliers.
- 2°) L'ouverture des chemins de circulation.
- 3°) La promotion du cheval dans le Parc régional

ANNEXE

Liste des mesures concrètes proposées.

INTRODUCTION

Le parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est un des parcs français, situé à proximité d'une très grande agglomération urbaine.

Un soin particulier doit donc être apporté à la sauvegarde du cadre rural de ce parc, proche des fortes pressions urbaines, au sein de la zone d'équilibre du Hurepoix. En même temps, cependant, il faut faciliter les contacts avec la nature de la population des villes.

Il convient d'éviter la transformation progressive du parc en une sorte d'espace vert équipé artificiellement pour les loisirs et les sports de citadins ; mais il s'agit aussi d'ouvrir aux visiteurs le patrimoine naturel et historique de la Vallée de Chevreuse.

A cet égard, le cheval est certainement un moyen privilégié de pénétration et d'éducation naturelle.

Le cavalier encore plus que le piéton est spontanément admis par la faune et, avec une formation appropriée, il est, à l'opposé des moyens mécaniques même les bicyclettes, un des meilleurs moyens de circulation dans un respect du cadre naturel.

Il paraît donc opportun que les animateurs du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse aient une politique constructive dans le domaine équestre.

I. LES PRINCIPES.

1°) Le cheval en tant qu'appoint économique de l'agriculture et de l'artisanat locaux.

- Si l'agriculture des plateaux peut, en général, affronter les difficultés économiques avec efficacité, il n'en est pas de même pour l'agriculture des vallées et vallons. Elle n'a pas de vastes terres céréalières et doit souvent rester en prairies avec de petites exploitations. Celles-ci dans beaucoup d'endroits tels Milon la Chapelle par exemple ont trouvé un appoint important d'activité dans la prise en pension voire l'élevage de chevaux de selle. Dans certains cas il s'agit même d'une reconversion complète faute de quoi l'exploitation n'aurait pas pu survivre. Ces activités sont judicieusement complétées par la récolte de foin et de luzerne vendus aux clubs hippiques et propriétaires de chevaux.
- Même les grandes fermes des plateaux, par exemple autour de Cernay-la-Ville, prennent également cette orientation et des agriculteurs importants considèrent que la fourniture de foin, de paille, d'avoine ou d'orge pour l'entretien des 900 ou 1 000 chevaux de selle existant dans le parc régional (club hippique + particuliers) constitue un complément de revenu appréciable.

.../

- A cet égard, il est intéressant de noter que la paille lors des récoltes de blé, n'est plus systématiquement enfouie dans le sol mais bottelée pour être revendue aux propriétaires de chevaux.

L'usage des épanduses à fumier reprend, après une longue période d'interruption. Il est cependant dommage que pour économiser de la main d'oeuvre, les horticulteurs de la région aient au cours des dernières années remplacé le fumier de cheval par un compost japonais.

- Si cette activité dans le domaine du cheval ne se développait pas, on risquerait de voir s'étendre les friches des fonds de vallées, proie facile ultérieure des promoteurs immobiliers ; en même temps les exploitations agricoles disparaîtraient de ces zones.
- Au contraire, en considérant qu'un cheval a besoin pour sa nourriture globale, en moyenne d'un hectare de terre agricole, on peut valoriser près de 1 000 hectares par la présence permanente de chevaux de selle dans le parc régional.
- Des contrats-culture pourraient être conclus avec des exploitants agricoles par des clubs hippiques ou des particuliers soucieux de garantir leurs approvisionnements pour la nourriture de leurs chevaux.
- De plus le cheval génère toute une activité artisanale de maréchaux-ferrants (1 environ pour 200 chevaux), de bourreliers, de selliers, de magasins spécialisés, vétérinaires, etc... sans compter ceux qui s'occupent de son entretien (palefreniers) ou des centres équestres (moniteurs, instructeurs). Par l'apport de clients et visiteurs il peut faire vivre certaines auberges et restaurants ruraux, faciliter la création de gîtes d'étapes.
- Les grands bâtiments agricoles tendent à s'écrouler ou disparaître, faute d'emploi, les tracteurs et machines modernes nécessitant moins de place et les gros animaux de la ferme étant en régression.
Le développement, dans les fermes, d'écuries, pour l'hébergement des chevaux devrait faciliter la restauration ou le maintien de ces bâtiments ruraux.

2°) L'équitation en tant que sport et loisir naturels.

- Si, à côté du tennis, la vogue de l'équitation a pris une telle ampleur depuis une quinzaine d'années, c'est parce qu'il s'agit manifestement d'un sport qui rapproche de la nature et qu'il permet aux citadins de sortir d'un horizon mécanique et macadamisé.

Il n'est donc pas étonnant qu'une récente enquête demandée par la Direction du Parc régional ait fait apparaître un développement du nombre des centres équestres et de leur taille en même temps que le nombre de chevaux chez les particuliers et en pension dans les fermes augmentait fortement.

- Dans la même ligne, les poneys-clubs attirent les plus jeunes et les préparent à accéder à l'équitation.
- Il convient en ce domaine d'éviter une vue citadine de cette activité et de la cantonner dans des espaces restreints à l'image d'un tapis de judo ou d'un court de tennis.
L'équitation est autre chose : il y a le contact d'un être humain et d'un animal et par delà cet animal le contact avec la nature.
- Les relations de la Direction du Parc et des animateurs avec les clubs hippiques et les cavaliers devraient être développées.
Les cavaliers, après avoir reçu les informations et l'éducation appropriées, peuvent être des éléments précieux pour le Parc en même temps que le Parc leur apporte à eux et à ceux qui les cotoient un épanouissement.
Beaucoup de chemins ruraux disparaîtraient s'ils n'étaient pas utilisés par les cavaliers.
La circulation de cavaliers jusque dans les endroits retirés contribue à faire fuir des éléments indésirables qui risqueraient sans cela d'entraîner des dégradations, des pollutions ou des dépravations que l'on trouve malheureusement souvent dans les espaces boisés des grandes villes.
- Il faut rappeler aussi que le Parc régional est le lieu de convergence de plusieurs chemins de grande randonnée célèbres qui de Cologne à St Jacques de Compostelle en passant par Vézelay et plus modestement de la forêt de Fontainebleau à la forêt de Rambouillet assurent une continuité de la circulation naturelle que les autoroutes ne sauraient remplacer.

3°) Le cavalier en tant que facteur écologique

- Les zones boisées ou rurales sans animaux engendrent l'ennui et la dépersonnalisation.
Malheureusement, on risque de voir de moins en moins d'animaux dans le Parc régional avec le recul économique de l'élevage de bétail dans la C.E.E. et les frayeurs des animaux sauvages devant l'accroissement de présences humaines tapageuses.
Le développement de la circulation des chevaux est, sur ce plan, un facteur d'harmonie écologique et d'agrément pour les visiteurs du Parc.
Le cheval peut également constituer un facteur de sauvegarde pour l'agriculture et la circulation locale en cas de pénurie de pétrole.

- Les citadins très marqués, peuvent initialement avoir une certaine crainte à cotoyer des chevaux (on en a même vu se choquer de la présence de crottin dans un chemin rural). Mais si l'éducation des cavaliers est bien faite (on repasse toujours au pas pour croiser ou doubler un piéton ; on le salue et on garde ses distances) avec le concours des animateurs du Parc, si les promeneurs s'imprègnent plus de la vie campagnarde en ne se limitant pas à chercher un terrain de boules ou une buvette, alors on aura enrichi les cavaliers et les piétons. Le Parc régional aura trouvé sa véritable vocation de lien entre l'homme et la nature.
- Il faut savoir par ailleurs que si les animaux sauvages fuient les piétons, ils n'ont jamais peur des chevaux, même montés par un cavalier, et s'en laissent approcher sans crainte.
- Le cavalier a sur le piéton l'avantage de pouvoir couvrir plus de chemin en une journée et de mieux voir le paysage, d'un peu plus haut.
Les deux, piéton et cavalier, sont certainement en tout cas les plus proches du cadre naturel ; tout en étant les meilleurs observateurs de la vie animale et végétale, ils en sont assurément les moins perturbateurs.
- Il n'est pas étonnant que l'Ardèche, les Cévennes et plus loin de nous encore de nos jours, les espaces de l'Ouest Américain soient couverts par des cavaliers.
Dans beaucoup de régions d'Angleterre tous les prés et prairies d'élevage comportent en général, une barrière à chaque bout qui peuvent être ouvertes et refermées bien sûr, par les cavaliers, circulant ainsi très librement. On n'en est pas là en France mais il s'agit pour beaucoup d'une affaire d'éducation, de même que le maintien en état d'obstacles naturels rustiques.
- Il y a moins de 100 ans, la présence simultanée sur les mêmes chemins de piétons et de cavaliers ne posait aucun problème ; on devrait pouvoir y revenir sans trop de difficultés.
- Pour terminer ce tour d'horizon il faut mentionner l'attelage en rappelant que le Directeur du haras national des Bréviaires, près du Perray est champion du monde d'attelage.

II. LES POINTS D'APPLICATION.

Ces principes étant retenus, il en découle un certain nombre de mesures concrètes d'application si l'on veut promouvoir dans le Parc une politique dynamique en faveur du cheval, pour les raisons qui viennent d'être exprimées.

1°) Une politique d'accueil des chevaux et des cavaliers.

- Les dispositifs d'accueil du Parc régional et les brochures, dépliants, panneaux indicateurs, plans etc ... devraient comporter des indications pour signaler tout ce qui concerne l'équitation : clubs hippiques, fermes prenant des chevaux en pension, auberges accueillant des cavaliers, gîtes et relais d'étape, terrains de cross ou d'obstacles, pistes, listes d'artisans spécialisés (maréchaux-ferrants, selliers etc ...).
- L'Administration du Parc pourrait organiser un système de rencontres régulières entre les agriculteurs intéressés par la nourriture ou l'entretien des chevaux, les artisans liés à ces activités, les représentants des clubs hippiques et des cavaliers particuliers ainsi que les responsables communaux. Beaucoup de questions seraient ainsi réglées à l'amiable.
- Des encouragements même financiers et des prêts pourraient être accordés aux agriculteurs des fonds de vallées qui cherchent à développer leurs activités dans le domaine des chevaux de selle.
- Les communes, et autres collectivités locales pourraient être invitées à faciliter l'accueil des chevaux par quelques moyens simples : anneaux au mur pour attacher les chevaux de passage, fontaines ou abreuvoirs publics, itinéraires balisés pour simplifier la traversée des agglomérations etc ...

2°) L'ouverture des chemins de circulation.

Si l'on veut que le cheval et l'équitation contribuent à la vie du Parc régional, il faut que les chemins leur soient largement ouverts.

A cet égard, quelques principes simples peuvent être retenus sous réserve des problèmes de sol dont il sera parlé plus loin.

- La "cohabitation", si l'on peut dire, sur un même chemin de piétons et de cavaliers ne pose pas en soi de problèmes particuliers.

.../

Jusqu'au début du 20ème siècle, c'était là une pratique naturelle à laquelle un minimum d'éducation pourrait permettre de revenir sans difficulté.

Le Comité du Parc régional pourrait jouer sur ce plan un rôle pédagogique, en établissant, par exemple, une petite brochure à l'usage des piétons et des cavaliers pour leur faire mieux comprendre les nécessités du respect de la nature, végétaux et animaux et du respect d'autrui.

- Un point essentiel c'est d'assurer la continuité de la circulation en évitant de rabattre les chevaux sur quelques chemins ou en interrompant par une interdiction intempes- tive le cheminement, obligeant ainsi à revenir sur ses pas et à alourdir les passages de chevaux sur un même chemin.

On peut citer ainsi un exemple, la commune de Chevreuse où débouche par la ferme de Coubertin le chemin qui vient de Fontainebleau et du sud de la France ; les interdictions de passage de chevaux sont telles qu'elles rendent impos- sible à partir de ce chemin l'accès au château de la Madeleine, au chemin de Jean RACINE et à Port-Royal, or la nature du sol très solide ne justifie certainement pas ces interdictions. D'autres exemples pourraient être pris aux Vaux de Cernay ou dans les liaisons équestres entre Dampierre et la forêt de Rambouillet au delà du Perray. Il ne faut pas oublier qu'un cheval peut parcourir 50 Kilo- mètres dans une journée ou 20 à 30 Kilomètres dans une grande demi-journée.

- Tout ce qui amènerait à regrouper les chevaux sur quelques chemins voire à construire à grands frais des pistes spécia- lisées n'est pas souhaitable tant pour les chevaux que pour les cavaliers.

On peut, certes, comme à Fontainebleau avoir un terrain de cross ou quelques pistes de galop. Mais la circulation des promenades, randonnées etc ... doit se faire de façon largement diffuse.

Il faut éviter, en tout cas, de rabattre les chevaux sur des routes goudronnées fréquentées par les voitures (danger d'accident) sauf pour l'attelage ; il faut également éviter de multiplier les circulations spécialisées comme au Bois de Boulogne ou au Bois de Vincennes (pistes cyclables, allées pour patineurs, chemins purement piétonniers, allées cava- lières etc ...).

- Il convient d'appliquer les principes généraux du droit tel que cela se fait en province : les chemins publics communaux ou autres sont accessibles aussi bien aux piétons qu'aux cavaliers qui y circulent sous leur responsabilité.
- Quelques aménagements simples à recenser avec les communes, la Direction du Parc et l'O.N.F. faciliteraient la bonne application de ce principe : passages de fossés, passages de routes, barrières etc ...

- Une exception au principe général de libre circulation devrait éventuellement être faite sur quelques points bien précis où, en l'absence de travaux, le sol peut devenir facilement boueux. C'est mauvais pour les pieds des chevaux, pour les piétons et pour les chemins. Dans ce cas il faudrait envisager une dérivation de circuit pour les cavaliers ou, selon les cas, un passage différent pour les piétons. Ces passages délicats pourraient être recensés dans le cadre du Parc avec les communes concernées et des mesures pourraient être étudiées en concertation avec les clubs hippiques et les cavaliers. C'est le seul cas soit où des interdictions se justifient soit où des travaux sont à entreprendre ; l'expérience montre que ces passages sont souvent limités à quelques dizaines voire une centaine de mètres.

3°) La promotion du cheval dans le Parc régional.

- Dès à présent la forêt de Rambouillet avec le Parc naturel régional est un lieu d'activités équestres importantes.

Si l'accueil des chevaux et des cavaliers est amélioré, si la circulation sur les chemins est facilitée, on peut dans l'intérêt du Parc, de ses habitants notamment agriculteurs et artisans, de ses visiteurs, mettre en oeuvre une politique de promotion du cheval.

Les routes de la Vallée de Chevreuse sont durant les week-ends largement fréquentées par les cyclistes de la région parisienne. Ce serait encore plus conforme à la vocation écologique du Parc, au souci de rapprocher les hommes de la nature, que d'encourager les chevaux et l'équitation.

- Des mesures concrètes pourraient être étudiées avec la Jeunesse et les Sports ainsi qu'avec les associations de Tourisme équestre et sports équestres : actions de relations publiques vis-à-vis des cavaliers et des communes d'accueil, fêtes équestres etc . .
- A proximité de grands centres équestres comme le Perray et de haras comme les Bréviaires, le Parc régional peut rendre plus accessible son patrimoine naturel et artistique grâce au cheval.
Il peut également de la sorte permettre le développement d'un art de vivre au rythme de la nature pour l'agrément des habitants du Parc comme de ses visiteurs.
Le Parc Régional, par cette promotion du cheval, prendrait ainsi son originalité et sa personnalité. C'est l'ambition que le présent document voudrait lui proposer en concluant par cette maxime d'un grand écuyer :

"EN AVANT, CALME ET DROIT".

.../

ANNEXE

Liste des mesures concrètes proposées.

1. Réalisation de brochures, panneaux et dépliants pour l'accueil des chevaux et cavaliers dans le Parc.
2. Organisation de rencontres régulières sur des sujets précis entre agriculteurs - artisans - responsables communaux - administration du Parc - dirigeants de clubs hippiques - cavaliers.
3. Aides aux agriculteurs sur le plan matériel, avec le concours d'organismes spécialisés, pour la promotion du cheval.
4. Réalisation avec les communes et l'O.N.F. d'aménagements simples facilitant la circulation des cavaliers : passages de fossés, passages de routes, anneaux d'attache dans des lieux publics, fontaines et abreuvoirs publics, itinéraires pour la traversée des agglomérations, etc ...
5. Document pédagogique établi par la Direction du Parc à l'usage des piétons et cavaliers.
6. Rétablissement avec l' appui des communes de la continuité et de la liberté de circulation des cavaliers.
7. Sur les grands itinéraires, recensement avec les communes des passages boueux nécessitant soit des travaux soit des interdictions accompagnées de circuits de dérivation pour piétons ou cavaliers.
8. Politique de relations publiques avec fêtes équestres, etc ... mettant l'accent sur la promotion du cheval.
